CARBON

Politique ESG

Table des matières

1. Objectif et description de l'approche globale 2
2. Motivations 3
   2.1. Cadre légal 3
   2.2. Risques et opportunités pour la pérennité 3
3. Promouvoir l'investissement responsable 4
   3.1. En amont de l'investissement 4
      3.1.1. Exclusions sectorielles et domaines de précaution 5
      3.1.2. Prise en compte des critères ESG dans les décisions d'investissement 6
      3.1.3. Documentation contractuelle et reporting ESG 7
   3.2. Tout au long de la durée d'investissement 7
      3.2.1. Formation et accompagnement 7
      3.2.2. Présence au sein d'un organe ou comité de gestion 7
4. Accélérer son action pour limiter les impacts environnementaux 8
   4.1. Adoption de pratiques visant à réduire l'impact environnemental de ses activités 8
   4.2. Intégrer la transition énergétique dans son activité immobilière 8
   4.3. Faciliter la transition énergétique des entreprises 9
5. Contribuer au développement d'une économie locale et inclusive 10
   5.1. ESG dans le fonctionnement interne de l'entreprise 10
      5.1.1. Formation aux enjeux de durabilité 10
      5.1.2. Adopter une politique de bien-être et de diversité inclusive 10
      5.1.3. Indépendance des fonctions de contrôle et des conseils d'administration 11
      5.1.4. Mise en place d'un corpus de valeurs, code de conduite et d'éthique 11
   5.2. Intégration des principes ESG dans la gouvernance 11
6. Gestion des parties prenantes et de la communication 12
   6.1. Identification des parties prenantes et de leurs intérêts 12
   6.2. Engagement des parties prenantes 14
   6.3. Participation aux réflexions stratégiques autour des initiatives ESG 15

1. Objectif et description de l'approche globale

CARBON (SI) considère que la prise en compte des enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance contribue de manière essentielle à sa principale mission, à savoir : être le moteur du développement ambitieux et durable de Charleroi Métropole.

En effet, CARBON est convaincu que performance financière et extra-financière sont étroitement liées et que la durabilité constitue un pilier central pour garantir la croissance et la pérennité des entreprises et du tissu économique Carolo.

La prise en compte de critères extra-financiers, et notamment sociaux, dans ses décisions d'investissement n'est pas un élément nouveau pour CARBON qui a toujours poursuivi comme objectif le développement de l'activité économique et de l'emploi dans la région de Charleroi Métropole. La démarche ESG décrite dans le présent document s'inscrit donc comme un élargissement naturel de cet historique.

La stratégie ESG de CARBON s'inscrit par ailleurs dans le cadre des objectifs durables des Nations Unies (SDGs). SI en a identifié 6 qu'elle estime être les plus pertinents pour son activité, à savoir :

- Objectif 3 : Bonne santé et bien-être (notamment au travers de la verticale « Life Science »)
- Objectif 5 : Egalité des genres et diversité
- Objectif 8 : Travail décent et croissance économique
- Objectif 9 : Industrie, Innovation et Infrastructure
- Objectif 11 : Villes et communautés durables
- Objectif 12 : Consommation et production responsables

En lien avec son identité et la réalité économique dans laquelle elle se situe, la stratégie ESG de l'invest s'articule autour de 3 objectifs principaux qu'elle vise d'atteindre à l'horizon 2030 :

1. **Promouvoir l'investissement responsable** : CARBON s'engage à (i) réaliser une analyse ESG approfondie sur 100% des investissements, (ii) n'investir que dans des sociétés ayant défini une stratégie ESG à la hauteur des enjeux de leur activité et (iii) à ce que 100% des sociétés de son portefeuille adopte une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre conforme aux accords de Paris

2. **Accélérer son action pour limiter les impacts environnementaux** : d'abord en tant que société, CARBON s'engage à définir une trajectoire ambitieuse afin de réduire de 55% ses émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et 2) d'ici 2030 en cohérence avec les accords de Paris. Ensuite CARBON, au travers d'initiatives concrètes, SI vise à accompagner et faciliter la transition des entreprises de Charleroi Métropole dans cette même démarche.

3. **Contribuer au développement de cadres de travail inclusifs et sains** : CARBON mettra au cœur de sa stratégie et de celles de ses entreprises le bien-être au travail, l'éthique, la diversité et l'inclusion.

D'emblée, il est important de souligner que cette stratégie se veut réaliste et crédible et doit donc tenir compte du caractère industriel de la région et du niveau de maturité de ses entreprises sur le sujet. Par conséquent, CARBON procédera par étapes, en commençant par dresser un bilan de son portefeuille, avant de définir un calendrier précis pour l'atteinte de ses objectifs. Les différentes phases seront définies dans une feuille de route annexe qui sera révisée chaque année.

2. Motivations

2.1. Cadre légal

Même si le contexte législatif européen et national actuel ne cible pas directement et immédiatement le Groupe CARBON et ses sociétés participées, les acteurs économiques et publics majeurs sont d'ores et déjà soumis à deux niveaux de normes :

.

- Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) : Directive européenne qui impose aux entreprises un reporting non-financier relatif à l'aspect social et environnemental de leurs activités (approx. 50k entreprises sont impactées en Europe) ;

- Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) : impose à certains investisseurs/fonds/acteurs du secteur financier un certain degré de transparence vis-à-vis de la prise en compte de risques ESG dans leurs décisions d'investissements.

CARBON anticipe néanmoins un élargissement des entités visées par ces législations soit directement soit indirectement. Les règles ci-dessus imposent en effet aux grandes entreprises et aux entreprises financières la plus grande transparence dans la prise en compte des risques de durabilité dans leur activités financières ou économiques.

Dans ce cadre, ces acteurs doivent également tenir compte de ce risque de durabilité dans l'ensemble de leur chaîne de valeur, en amont et en aval, c'est-à-dire auprès de leurs fournisseurs également, qu'ils soient eux-mêmes visés ou non par les législations susmentionnées.

SI a donc la conviction forte que l'ensemble du tissu économique, de la PME à la multinationale, sera rapidement impacté et concerné par ces exigences de transparence et de prise en compte des risques de durabilité., au-delà de leur intérêt socio-économique à anticiper les risques environnementaux et sociétaux. C'est dans ce cadre que CARBON s'engage à sensibiliser et accompagner les sociétés de son portefeuille sur la voie de la conformité aux exigences ESG.

2.2. Risques et opportunités de la durabilité pour les entreprises

Au-delà des impératifs régulatoires, la connaissance et la maîtrise des risques environnementaux, principalement climatiques, seront dans les prochaines années une question fondamentale pour la profitabilité et la pérennité des entreprises. La littérature scientifique et les rapports des compagnies d'assurance sont aujourd'hui sans équivoque : de nombreux risques environnementaux augmentent en fréquence et/ou en durée et/ou en intensité. Ci-dessous une liste non-exhaustive des risques encourus par les entreprises, leurs chaines d'approvisionnement et leurs canaux de distribution :

- La raréfaction d'un nombre grandissant de matières premières en Europe sur un continent pauvre en ressources et dans un contexte géopolitique international instable ;
- La modification de la répartition des précipitations annuelles, avec des risques accrus d'inondations et de sécheresses ;
- La multiplication et l'amplification des vagues de chaleur met à risque de nombreuses infrastructures logistiques (e.g. ferroviaires, aéroportuaires, autoroutières, numériques…) et de nombreux secteurs (e.g l'agriculture, soins de santé) ;
- L'élévation progressive du niveau des mers a un impact sur le littoral belge et ses activités (immobilières, industrielles, portuaires, touristiques…) ;
- En raison des hivers plus doux, l'apparition et la prolifération de certaines maladies chez les humains et chez les animaux s'amplifieront avec l'accélération du changement climatique.

De manière transversale, l'ensemble de ces risques impactera directement ou indirectement :

- Les chaines d'approvisionnement avec des risques d'explosion des charges, de pénurie et de chômage technique ;
- Les employés : les risques d'absence au travail augmentent avec les risques décrits ci-dessus. Les conditions optimales de travail peuvent être également compromises (e.g. canicules sur un chantier de construction, infrastructure inondée, sécheresse agricole) ;
- Le recrutement : les demandeurs d'emploi sont de plus en plus exigeants sur l'intégration de politiques ESG, l'image et l'objet social de leurs futurs employeurs ;
- Les citoyens/consommateurs modifient leurs comportements en fonction des prix mais également en fonction de la météo (e.g. loisirs, choix alimentaires).

Ces risques sont par ailleurs autant d'opportunités pour une entreprise de développer de nouveaux processus, produits et services innovants, moins gourmands en ressources et en énergie et permettant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Dans cet esprit, CARBON est convaincu que l'adoption rapide et précoce d'une trajectoire ESG constitue en elle-même une opportunité réelle, voire une condition indispensable de survie et de développement économique à moyen et long terme.
A titre d'exemple, une entreprise adoptant une stratégie ESG sera plus résiliente aux chocs macroéconomiques en relocalisant les chaines de valeurs en Europe et en Belgique. Elle verra diminuer, à travers des processus mêlant innovation et sobriété, sa dépendance aux énergies fossiles, ses émissions de GES et sa production de déchets ainsi que sa consommation d'eau. Intégrer les risques environnementaux lui permettra de recréer des emplois qualitatifs sur le territoire, en s'engageant à promouvoir la santé, la formation continue, l'égalité et le bien-être de ses employés. Enfin, cela permettra à l'entreprise de mettre en place une gouvernance robuste et transparente, mettant l'entreprise à l'abri de tous risques juridiques et régulatoires.

En tant qu'invest, CARBON intégrera ces risques et opportunités dans sa stratégie et dans celles des entreprises avant de considérer des investissements et ce, afin d'optimiser la probabilité de réussite de ces mêmes investissements.

3. Promouvoir l'investissement responsable

3.1. En amont de l'investissement

Afin d'intégrer dans sa logique d'investissement ses ambitions ESG, un processus décisionnel intégrant l'ESG sera mis en place.

Son implémentation et la mobilisation de différents outils seront phasées en fonction des résultats de la phase de diagnostic du portefeuille actuellement en cours de réalisation (cf. plan d'action ESG).

3.1.1. Exclusions sectorielles et domaines de précaution

En amont de toute décision CARBON exclura systématiquement tout investissement dans une entreprise ne respectant pas les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies couvrant les droits de l'homme, l'environnement, les normes internationales de travail et la lutte contre la corruption (voir Figure 1).

Figure 1: illustration des 10 principes du Pacte Mondail des Nations Unies

Par ailleurs, elle exclut également les investissements dans des entreprises identifiées comme présentant un risque de blanchiment d'argent ou ayant des liens avec des paradis fiscaux, ainsi que les entreprises actives dans les secteurs suivants :

- La fabrication de produits ou fourniture liées à la pornographie,
- La production de fourrure,
- L'exploitation de pêche électrique,
- Les activités liées à des organismes génétiquement modifiées (OGM),
- La recherche ou le développement d'applications techniques visant à soutenir toute activité visée ci-avant.

En outre, elle adopte une approche de précaution vis-à-vis des nouveaux clients dont les activités sont les suivantes :

- la production et le commerce d'armes,
- La production et le commerce de tabac, de substances narcotiques, et de boissons alcoolisées distillées et les produits similaires,
- Les activités liées à l'exploitation de l'huile de palme et de soja,
- Les activités liées à l'extraction ou l'exploitation d'énergie fossile (gaz, pétrole, charbon, ...).

Ces opportunités feront l'objet d'une analyse ESG approfondie qui tiendra compte des facteurs suivants :

- L'activité économique, la nature des produits ou services de l'entreprise,
- Le projet d'investissement visé par l'intervention,
- La taille de l'entreprise,
- Le type de produit financier (prêt, capital, ...),
- Le pourcentage de participation et la capacité de CARBON à influer sur le comportement de la société participée,
- La présence d'autres actionnaires aux intérêts communs,
- La zone géographique concernée,
- Le stade de développement de l'entreprise,
- Le modèle d'affaires de l'entreprise,
- La position de l'entreprise dans la chaîne d'approvisionnement.

Par ailleurs, les entreprises du portefeuille actives dans ces domaines feront l'objet d'une analyse ESG prioritaire et SI leur demandera l'adoption d'un plan d'action d'atténuation.

3.1.2. Prise en compte des critères ESG dans les décisions d'investissement

Toute intervention financière, en direct dans nos entreprises ou dans des fonds d'investissement, est décidée au départ d'un projet apprécié par rapport à des critères à la fois financiers et sociétaux. L'objectif est d'identifier un juste équilibre entre performances financières et sociétales et de prioritiser autant que possible les investissements responsables et durables.

Afin de prendre en compte ces enjeux, SI vise à évaluer le niveau de maturité ESG de l'entreprise sur base de plusieurs critères clés tels que :

- L'existence d'une stratégie ESG au sein de l'entreprise correspondant aux enjeux de son activité,
- L'analyse des risques et opportunités en lien avec le Climat,
- Ses engagements en matière de réduction d'impact environnemental et de respect du principe du « Do not significantly harm » (émissions de GES, énergie, déchets, biodiversité etc.), et en particulier ses engagements en matière de réduction des émissions de GES et leur adéquation avec l'accord de Paris,
- Ses pratiques en matière de création et maintien de l'emploi (développement de compétences, bien-être, inclusivité, ...),
- Ses pratiques en matière de gouvernance (la présence d'indépendants dans son conseil d'administration, l'indépendance des fonctions de contrôles, la présence d'une charte de valeurs et d'un code de conduite, ...).

Les résultats de cette analyse serviront de base pour la décision d'investissement aussi bien que pour la définition d'un plan d'amélioration avec l'entreprise. Sa progression sera par la suite évaluée à minima de manière annuelle à travers un outil de reporting (voir section suivante).

Le niveau d'exigence en matière de maturité ESG sera modulé dans le temps pour atteindre progressivement les objectifs définis pour 2030 ; il sera également modulé suivant la société concernée (# d'emplois) et les modalités de l'intervention de SI dans l'entreprise (exposition et/ou % de détention).

3.1.3. Reporting ESG et documentation contractuelle

Afin de conduire son analyse des critères ESG pour chaque investissement, CARBON demandera aux entreprises concernées un reporting reprenant les données nécessaires. Soucieuse de l'efficience de ses entreprises, CARBON sélectionnera son outil de reporting en concertation avec les autres acteurs d'investissement belge (e.g. Greenomy).

Par ailleurs, SI souhaite inclure, dans les protocoles d'investissement et/ou conventions d'actionnaires qu'elle conclut, des engagements sur les aspects suivants :

- Établissement d'un document de stratégie ESG,
- Amélioration continue de l'entreprise vis-à-vis de ses pratiques en matière de responsabilité environnementale et sociétale, pour autant que les ressources financières de l'entreprise et ses contraintes opérationnelles le permettent,
- Transparence de l'entreprise via la publication et/ou partage d'informations appropriées sur sa responsabilité environnementale et sociétale via l'outil de reporting choisi.

Les investissements de CARBON se caractérisant par une grande hétérogénéité, l'étendue de ces engagements sera imposée suivant la société concernée (# d'emplois) ainsi que suivant le degré et les modalités de l'intervention de SI dans l'entreprise (exposition et/ou % de détention).

3.2. Tout au long de la durée d'investissement

3.2.1. Formation et accompagnement

Pour ses participations futures et ses investissements existants, outre un suivi régulier des engagements pris la société dans le cadre des conventions de financement, SI met l'accent sur la formation et sur l'accompagnement des entreprises de son portefeuille dans leur transition vers plus de durabilité. Plus spécifiquement, CARBON vise dans un premier temps de mettre l'accent sur la formation des dirigeants d'entreprises via des outils concrets qui seront proposés aux entreprises (eg. Fresque climat, etc.).

Ces moments d'échange auront également pour objectifs d'entamer le dialogue avec les entreprises, de comprendre les sensibilités et contraintes des différents dirigeants/secteurs et de mener des premières réflexions sur les thèmes ESG afin d'identifier des leviers d'amélioration. Ces premiers échanges serviront également de base pour la mise en place de nouveaux outils de formation dédiés et de partenariats qui seront déployés progressivement. Un plan d'action détaillé sera spécifié dans la feuille de route ESG.

En outre, la mise en place de ces actions relatives à l'accompagnement des dirigeants d'entreprises fera probablement l'objet de partenariats avec d'autres acteurs de Charleroi Métropole afin de développer une approche coordonnée et viser une mécanique d'amplification.

3.2.2. Présence au sein d'un organe ou comité de gestion

En tant qu'actionnaire engagé, SI demande à ses mandataires présents au sein des organes ou comités des entreprises dans lesquels l'invest détient une participation ou un intérêt, à être

attentifs aux questions sociales, environnementales et, de gouvernance, et aux principes de non-discrimination et d'égalité, notamment entre les genres.

L'objectif est qu'au sein de l'ensemble de participations dans lesquelles nous sommes actifs, le sujet soit mis à l'ordre du jour des conseils d'administration au moins une fois par an afin de promouvoir l'adoption et le renforcement de pratiques responsables en ces matières.

4. Accélérer son action pour limiter les impacts environnementaux

4.1. Adoption de pratiques visant à réduire l'impact environnemental de ses activités

SI a conscience de l'importance de réaliser des efforts consacrés au respect de l'environnement. Par conséquent, CARBON améliorera une série de ses processus afin de réduire son impact environnemental et améliorer sa performance.

De manière générale, 3 domaines d'action clés sont ciblés :

- Mobilité : réduction de l'impact CO2 lié aux moyens de transports de ses employés.
- Energie : production/utilisation d'énergies renouvelables, optimisation de l'efficacité énergétique des bâtiments, mise en place de communautés d'énergies, optimisation des pratiques des employés
- Déchets : réduction des déchets, gestion de l'eau potable, promotion du tri des déchets, du réemploi et du recyclage

Par ailleurs, un bilan Carbone (Scopes 1 & 2) sera réalisé la première année de mise en application de sa politique afin de définir des objectifs chiffrés de réduction de CO2 pour les années à venir. Un bilan incluant le scope 3 sera également réalisé dans les 3 ans.

4.2. Intégrer la transition énergétique dans son activité immobilière

Tenant compte du fait que les bâtiments représentent une source significative d'émissions de gaz à effet de serre et que l'état actuel du parc immobilier wallon pèse lourd sur la facture énergétique des entreprises (et de notre dépendance aux énergies fossiles) ainsi qu'à l'évolution réglementaire pertinente au niveau européen, belge et wallon, SI considère important d'intégrer les notions ESG dans son activité immobilière.

Dès lors, pour tout projet immobilier dans lequel SI investit, la performance énergétique des bâtiments sera analysée afin de viser des bâtiments avec un PEB A.

SI réalisera également une veille sur les écotechnologies relatives au secteur de la construction (communauté d'énergies, réseau de chaleur, géothermie, batteries thermiques, pompes à chaleur, etc.).

De même, une approche circulaire sera privilégiée (favoriser la rénovation quand cela est possible/pertinent, le réemploi/recyclage des matériaux de la déconstruction, utilisation de matériaux biosourcés, prendre en compte l'analyse du cycle de vie (ACV) des matériaux utilisés, etc.). Une analyse du cycle de vie du bâtiment sera systématiquement effectuée et une charte de sélection des prestataires prenant en compte ces critères sera développée. Chaque projet sera analysé au cas par cas en tenant compte de ces ambitions et de la soutenabilité financière du projet.

Par ailleurs, le nouveau siège de CARBON localisé au centre-ville de Charleroi (le bâtiment Dockin) se veut exemplaire en termes de performance énergétique et vise l'obtention d'un PEB A.

4.3. Faciliter la transition énergétique des entreprises

De par son positionnement d'acteur parapublic, CARBON entend également apporter des solutions concrètes aux entreprises de Charleroi Métropole dans leur transition.

4.3.1. Solar4Sucess

En 2022, SI a mis sur pied, en partenariat avec D&B Green Solution, une société de tiers-investissement facilitant l'installation de panneaux photovoltaïques au sein des sociétés de Charleroi Métropole.

Fort de cette expérience, CARBON souhaite participer pleinement et activement dans l'émergence d'initiatives permettant le regroupement de compétences et d'expertises dans le domaine de la transition énergétique.

4.3.2. District Cleantech

Au niveau de Charleroi Métropole, SI est à l'initiative avec IGRETEC et Wallonie Entreprendre de la mise en place du district cleantech sur la Porte Ouest de Charleroi. SI définit, conseille, oriente et guide l'équipe en charge du développement d'un futur écosystème autour des *cleantech*.

La stratégie du District Cleantech vise à catalyser la transition écologique et économique de la région. En soutenant les entreprises locales dans leur passage vers des pratiques plus durables, le District favorise l'innovation et la collaboration industrielle. Parallèlement, il s'engage à développer des programmes de formation adaptés aux besoins actuels du marché, accélérant ainsi l'adoption de solutions technologiques novatrices. En concentrant les connaissances et les ressources dans un même lieu, le District ambitionne de réduire les délais d'intégration des nouvelles technologies sur les marchés régionaux, nationaux et européens. Enfin, en créant un environnement propice à l'émergence de startups et au développement d'une économie durable, le District Cleantech aspire à devenir un pôle attractif pour les entreprises nationales et internationales désireuses de s'engager dans la transition énergétique.

L'investissement de SI dans le District Cleantech s'inscrit dans la continuité de nos autres écosystèmes et aura un impact significatif sur la transition énergétique des entreprises en :

- Favorisant l'entrepreneuriat à Charleroi et la création d'emplois (plus de 1 000 emplois d'ici à 2030/2040) ;
- Accompagnant et soutenant les entreprises du portefeuille de CARBON dans leurs projets de décarbonation et de transition vers des modèles circulaires et durables ;
- Offrant à terme la possibilité d'accéder à de nouveaux dossiers et clients qui répondent aux critères ESG (dealflow) ;
- S'adaptant à l'évolution du marché et de la réglementation, notamment la Taxonomie de l'UE, qui indique que 70% du capital à risque sera investi dans des actifs à faible émission de carbone ;

- Facilitant l'accès à des financements spécifiques pour les cleantech (FTJ, fonds européens, Innovation Fund, etc.), avec des moyens financiers conséquents déployés pour soutenir la transition ;
- Contribuant à la dynamique Cleantech Wallonia et renforçant le positionnement wallon dans ce domaine ;

Lorsque cela s'avère pertinent (financement d'un bâtiment, entreprise qui désire optimiser l'utilisation de l'énergie, etc.), cette expérience et ce savoir seront partagés avec les entreprises du portefeuille afin d'encourager l'ensemble des acteurs du territoire à adopter une position innovante et ambitieuse à ce niveau.

5. Contribuer au développement d'une économie locale et inclusive

5.1. ESG dans le fonctionnement interne de l'entreprise

CARBON veut adopter une position d'exemple en améliorant ses propres comportements et en incarnant les valeurs et les principes qu'elle défend auprès des sociétés de son portefeuille.

En intelligence collective avec l'ensemble de son personnel, SI a décidé de cibler des axes de travail prioritaires sur lesquels elle souhaite agir en cohérence avec ses activités et son secteur.

5.1.1. Formation aux enjeux de durabilité

CARBON croit fermement que le renforcement de la prise de conscience sur les sujets environnementaux, et la formation de ses parties prenantes sur les conséquences que leurs actions peuvent avoir sur l'environnement, leurs entreprises, et des risques liés au réchauffement climatique sur leurs activités est une étape clé de la transition durable de l'invest. Plus largement, CARBON souhaite également former ses collaborateurs sur des sujets de diversité et de l'inclusion, de bien-être et de gouvernance (e.g. responsabilité des administrateurs).

Ainsi, SI sensibilisera et formera 100% de ses employés, ses organes de gestion et son CA sur cette question afin d'assurer un alignement des connaissances. L'objectif sera que l'ensemble des parties prenantes de SI adhèrent à la politique ESG et contribuent à sa mise en application. Un plan de formation détaillé sera établi dans la feuille de route ESG.

5.1.2. Adopter une politique de bien-être et de diversité inclusive

SI souhaite poursuivre une politique de ressources humaines inclusive, basée sur les talents, et dans laquelle le bien-être de ses collaborateurs est primordial. En effet, elle attache une grande importance à l'égalité des chances et propose des opportunités de développement personnel et professionnel gratifiantes à tous les niveaux de l'entreprise. Elle est soucieuse de créer un environnement de travail épanouissant, sécurisé et respectueux de la vie privée de ses collaborateurs. CARBON veille à ce que tous les collaborateurs traitent les personnes avec lesquelles elles travaillent avec respect et dignité.

Grâce à cette politique, CARBON poursuivra des objectifs ambitieux suivants :

- A horizon 2030, équilibrage du ratio homme-femme parmi les employés et les organes de gouvernance avec un objectif de min 40% de femmes ;
- Dès 2025, l'absence d'écarts salariaux hommes – femmes à fonction équivalente ;

- Dès 2024, la formation continue de ses collaborateurs en octroyant un budget de 2000€/an/personne.

A nouveau, un état des lieux complet sera dressé la première année afin caractériser la position de CARBON sur ces sujets, et définir un plan d'action détaillé pour atteindre ces objectifs dans les prochaines années. Ces derniers seront également consignés dans la feuille de route ESG.

5.1.3. Indépendance des fonctions de contrôle et des conseils d'administration

CARBON accorde également une attention particulière au respect des pratiques de bonne gouvernance via la mise en place d'organes de contrôle indépendant tel que le comité d'audit et le comité de rémunération.

Les fonctions de contrôle doivent être indépendantes, ce qui doit à tout le moins se matérialiser dans leur statut, leurs prérogatives, les modalités de rémunération de ses responsables et du personnel qui est affecté à son service et leur accès direct à l'organe légal d'administration (sans devoir passer par le délégué à la gestion journalière).

Ces fonctions sont nécessaires pour permettre à l'organe d'administration dans sa fonction de surveillance de réaliser sa mission de contrôle du délégué à la gestion journalière. Dans le même esprit, l'invest s'assure également de la présence d'indépendants au sein de son conseil d'administration.

Afin de prendre une position d'exemple, SI s'engage à ce que 25% des membres de son CA, dont le président, soient indépendants (càd ne représentant pas un actionnaire).

5.1.4. Mise en place d'un corpus de valeurs, code de conduite et d'éthique

SI se veut exemplaire et respectera naturellement les principes édictés par le Pacte des Nations Unies en la matière.

Volontairement dotée de règles internes exigeantes en matière de conflits d'intérêts, de confidentialité, de traitement des avantages susceptibles d'être perçus comme une forme de corruption et de transactions sur titres, elle attend de l'ensemble de ses administrateurs, directeurs et employés une totale loyauté à cet égard.

Afin de renforcer son engagement, SI adoptera un règlement d'ordre intérieur exigeant pour son conseil d'administration et ses comités et reflétant les meilleurs pratiques de gouvernance et d'éthique, sur base, par exemple, du code Buysse.

SI encourage enfin tous ses collaborateurs à privilégier en permanence la piste du recyclage, la réduction au maximum de l'utilisation d'eau, d'énergie et de matériaux et l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement.

5.2. Intégration des principes ESG dans la gouvernance

Afin de garantir la prise en compte des valeurs durables dans les décisions stratégiques de CARBON, l'organisation s'engage à mettre sur pied un comité ESG, qui se réunira à minima deux fois par an, afin de veiller à la bonne exécution et la diffusion des principes de la présente politique.

Au niveau opérationnel, CARBON mettra en place un groupe de travail ESG constitué d'un membre par verticale d'activité de SI (Life Sciences, Généraliste, Immobilier) qui intégrera des pratiques durables dans les opérations quotidiennes de l'entreprise.

Le groupe de travail pourra également être sollicité par les employés de CARBON pour toute demande d'avis sur des dossiers complexes ou pour un référencement vers un accompagnement par un expert des écosystèmes.

Le schéma de gouvernance est illustré ci-dessous.

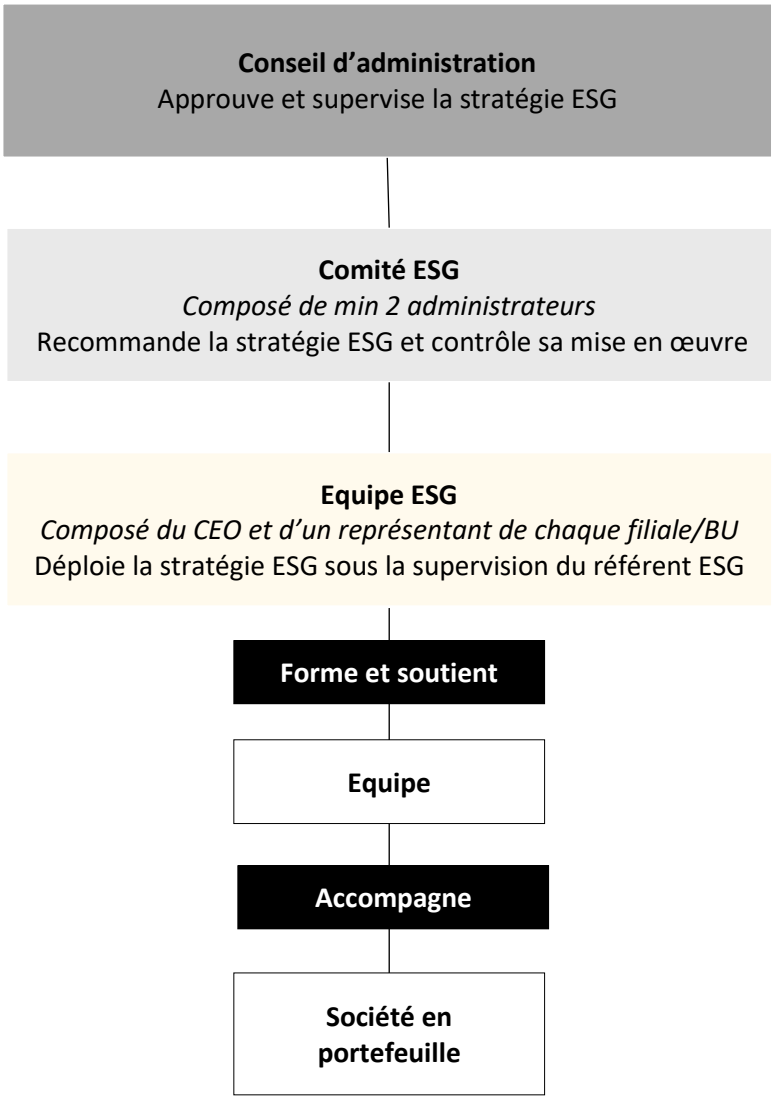

6. Gestion des parties prenantes et de la communication

6.1. Identification des parties prenantes et de leurs intérêts

Par ailleurs, CARBON a conscience que le succès du projet repose sur l'alignement des intérêts de différents acteurs clés. La gestion des parties prenantes (PP) vise à identifier, comprendre, communiquer et répondre aux besoins et attentes des parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet. Les parties prenantes sont les individus, groupes ou organisations qui sont

concernés par le projet et qui peuvent plus ou moins l'impacter. Les parties prenantes suivantes ont été identifiées pour ce projet :

- **L'actionnaire public** : En tant que société d'investissements, CARBON est contrainte de répondre aux différentes conditions de financement imposées par Wallonie Entreprendre. Nous anticipons que celle-ci intégrera rapidement des critères d'investissement responsable étant donné que tôt ou tard, elle devra elle-même se soumettre à la réglementation européenne en la matière. Son niveau d'intérêt est donc considéré comme fort. Par son rôle, leur niveau d'influence est également considéré comme fort.
- **Les actionnaires privés** : Etant donné qu'il s'agit d'un projet à caractère opérationnel et ne nécessitant pas d'investissement de grande ampleur, l'intérêt des actionnaires privés est considéré comme faible, même si leur sensibilité sur le sujet peut être plus prononcée. En tant qu'actionnaire, le niveau d'influence est considéré comme fort.
- **Les membres du CA** : Le niveau d'intérêt des membres du CA est encore à évaluer. De par leurs responsabilités et leur pouvoir décisionnel, l'influence est considérée comme forte.
- **Le CEO** : En tant que sponsor du projet, le CEO a un pouvoir d'influence fort sur le projet. Par ailleurs, les résultats du projet pourraient avoir un impact sur l'image de CARBON à l'extérieur ainsi que sur sa stratégie actuelle et future et son niveau de performance. Le niveau d'intérêt est donc également considéré comme fort.
- **Les employés CARBON** : Etant donné que les résultats du projet pourraient avoir un impact sur leur quotidien (utilisation de nouveaux outils, offre de formation, etc.), on estime que leur niveau d'intérêt dans le projet est élevé. Les Investment managers, en contact direct avec les clients, ont également un pouvoir d'influence important dans la sensibilisation des sociétés participées à l'intégration de ces contraintes durables dans leur stratégie d'entreprise et leur adoption d'un potentiel outil de reporting.
- **Les sociétés du portefeuille** : peu importe le type de relation financière, les résultats de ce projet auront également un impact sur les clients actuels et potentiels (e.g. intégration de nouveaux critères d'investissement, demande de reporting, adoption d'un mécanisme de taux préférentiel, etc.). Les sociétés participées sont donc considérées comme ayant un intérêt fort. Le niveau d'influence varie en fonction du type de participation, en capital ou en prêt :
    - Entreprises avec un lien actionnarial - la demande en capitaux dépassant fortement l'offre, le niveau d'influence des entreprises à la recherche d'un investissement sous forme de capital est considéré comme limité. D'autre part, l'adoption des pratiques ESG se généralise auprès des autres fonds publics et des fonds VC structurants.
    - Entreprises avec un lien financier (prêt) – la concurrence avec d'autres acteurs financiers dans le financement des PME's régionales est généralement plus forte. D'autre part, c'est cette activité qui garantit la rentabilité récurrente de l'invest et son volume est donc important. Ces parties prenantes sont donc considérées comme ayant un pouvoir d'influence important.
- **Les membres des écosystèmes** : les membres des écosystèmes autour des verticales d'activités de CARBON, avec lesquels l'entreprise ne possède pas de lien actionnarial, pourraient être impactés directement (création d'opportunité de marché, etc.) ou indirectement (car leurs clients seront impactés) et sont donc considérés comme ayant un niveau d'intérêt faible dans le projet. Leur impact est quant à lui considéré comme limité.
- **Les autorités belges et européennes** : Même si les autorités tant belges qu'européennes ont à cœur de voir se réaliser les engagements pris au niveau

international, on estime que leur intérêt est toutefois relativement faible quant au projet de CARBON. De par leur pouvoir législatif et coercitif, leur influence est toutefois très forte.

Le schéma ci-dessous représente les différentes parties prenantes en fonction leur niveau d'intérêt (fort ou faible) et leur niveau d'influence (fort ou faible).

Influence	Intérêt (favorable ou défavorable)	
	Faible	Fort
Fort	• Actionnaires privés • Autorités Européennes, belges • CA	• Employés CARBON • Sociétés bénéficiant d'un prêt • CG • Actionnaire public
Faible		• Sociétés participées avec un lien actionnarial • Ecosystèmes

6.2. Engagement des parties prenantes

Il est important d'établir des canaux de communication et d'engager activement les parties prenantes tout au long du projet. Ces canaux établis avec les différentes parties prenantes dépendent de leur criticité tel que définie ci-dessous :

- **Engager les parties prenantes influentes et intéressées** : les parties prenantes avec à la fois un intérêt et un pouvoir d'influence fort dans le projet seront invitées à collaborer de manière étroite, de différentes manières : en sollicitant leurs commentaires et leur approbation, en répondant à leurs questions et préoccupations, et en les impliquant dans la prise de décision le cas échéant. Le canal de communication privilégié sera la discussion orale (échange formel ou informel). Une attention particulière sera également apportée à leur sensibilisation en les invitant, par exemple, à des ateliers collaboratifs thématiques ou en organisant des formations thématiques.
- **Maintenir satisfaites les parties prenantes influentes mais non-intéressées** : une attention particulière sera portée au maintien des intérêts des parties prenantes influentes mais non-intéressées (i.e. rentabilité financière et création d'emplois). Celles-ci seront également tenues informées des résultats du projet de manière indirecte (e.g. rapport d'activité annuel, communication LinkedIn).
- **Informer les parties prenantes non-influentes :** les parties prenantes intéressées mais non-influentes seront informées des progrès et des résultats du projet de manière régulière via des communications ciblées via des outils comme LinkedIn.
- **Monitorer les parties prenantes non critiques** : une veille règlementaire sera mise en place afin de suivre l'évolution des directives et recommandations européennes en matière de finance durable.

De manière générale, CARBON vise à agir de manière transparente et s'engage à mettre en place une stratégie de communication sincère, réfléchie et transparente autour de sa démarche de durabilité.

6.3. Participation aux réflexions stratégiques autour des initiatives ESG

Enfin, en tant qu'entreprise privée à ADN public, SI a la volonté de s'impliquer dans certaines réflexions et initiatives stratégiques ESG à l'échelle de la Région Wallonne et du territoire de Charleroi Métropole. Le but étant de promouvoir et diffuser les valeurs et stratégies ESG de l'organisation et d'encourager, le plus possible, l'adoption de pratiques durables et socialement responsables.

Ainsi, SI prend part de manière active à un groupe de travail (*Sustainable Investment Framework*, « SIF ») qui regroupe la plupart des invests publics de Wallonie et de la Région Bruxelloise. L'objectif est d'assurer une certaine harmonisation dans les approches ESG des différents invests, de partager les expériences de chacun, diffuser les bonnes pratiques et d'aborder des sujets stratégiques (tels que la définition d'un investissement socialement responsable, des outils utilisés, des incitants à mettre en place, etc.).

Par ailleurs, SI, via son rôle d'*ecosystem booster*, soutient fortement les initiatives qui sont mises en place, tant au niveau de la Région Wallonne que de Charleroi Métropole, permettant la structuration et le regroupement de compétences, le développement de collaborations entre différents types d'acteurs (startups, PME, corporates, acteurs de la formation) et la mise en place de solutions concrètes permettant de faire face aux enjeux sociétaux.

Au niveau wallon, SI accorde une attention particulière aux Initiatives d'Innovation Stratégiques (IIS) notamment celles liées aux enjeux environnementaux tels que la circularité des matériaux, la valorisation du bois, l'hydrogène vert, la décarbonation de la mobilité, la rénovation du bâti, les communautés d'énergie, la réhabilitation des friches industrielles, l'eau et la réduction des pesticides. SI est ainsi attentive aux innovations discutées au sein de ces groupes de coordination afin de soutenir leur développement et d'assurer un partage des connaissances avec ses employés et avec l'ensemble de son portefeuille d'entreprises.